



Paris, le 25 février 2025

## L'Etat Français s'acharne contre la Palestine et ses défenseur-es

En prison depuis plus de 40 ans, Georges Abdallah vient de subir une nouvelle mesure discriminatoire de la part de la justice de l'État français. Alors qu'il est libérable depuis 1999, sa onzième demande de libération conditionnelle n'a pas été acceptée sous un prétexte éminemment fallacieux. La Cour d'appel ne réfute pas les motifs qui avaient justifié la décision prise le 15 novembre 2024 par le tribunal d'application des peines, elle reconnaît « une très longue incarcération et un projet adapté à sa personnalité et à sa situation ». Mais elle impose une condition scandaleuse déjà refusée par le passé : alors qu'il n'a pas de revenu depuis plus de 40 ans, Georges Abdallah doit, d'ici le 19 juin, faire un « effort conséquent d'indemnisation des parties civiles », sachant que parmi les parties civiles il y a les États-Unis ! L'Union syndicale Solidaires dénonce l'acharnement envers Georges Abdallah et réitère l'exigence de libération, portée depuis des années.

Il est tristement ironique que ce même jour, le Collectif Palestine Vaincra a été dissous, suite à une longue campagne menée tant par des organisations d'extrême droite que par le gouvernement d'Emmanuel Macron. Suite à une forte mobilisation populaire pour la défense de la liberté politique en général, et de la solidarité avec la Palestine en particulier, l'Union syndicale Solidaires avait participé au recours déposé auprès du Conseil d'État, et obtenu une suspension en 2022. Jugée sur le fond en 2025, la dissolution a été confirmée ce mois-ci.

La dissolution du Collectif Palestine Vaincra, comme le maintien en détention de George Abdallah sont des décisions politiques qui confirment l'alignement de la politique française sur celle des défenseur-es de la colonisation en Palestine. Elles doivent également nous motiver à renforcer notre mobilisation, pour George, pour la liberté d'expression politique en France, même quand cette liberté s'oppose aux positions officielles du gouvernement français, et pour l'autodétermination du peuple palestinien.